

# Communiqué interne

**DESTINATAIRES :** Gestionnaires RI, RPA, SAD-SAPA  
**C.C. :** ASI équipes 1 à 7, équipes PCI SAPA (RI,RPA et SAD)  
**EXPÉDITEUR :** Soutien d'autonomie personne âgée (SAPA) et Service de prévention et contrôle des infections (PCI)  
**DATE :** 8 mai 2020  
**OBJET :** **Consignes pour l'assouplissement des mesures concernant les proches aidants dans les milieux d'hébergement (CHSLD et RI-RPA)**

---

À partir du 11 mai 2020, tel que le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) l'indique, il sera possible sous certaines conditions qu'un proche aidant puisse apporter du soutien à une personne en milieu d'hébergement (CHSLD et RI-RPA).

Afin que cette intégration se passe bien, il est de la responsabilité de chaque ressource de s'assurer de la mise en place des consignes transmises par le MSSS et d'appliquer la procédure « *Proche aidant et mesures de PCI* », en pièce jointe.

En soutien à cette procédure, le service de PCI offrira des formations via la plateforme « ZOOM ». Voici l'horaire des formations prévues :

- **Lundi, 11 mai : 7 : 30, 10 : 00 et 15 : 00**
- **Mardi, 12 mai : 8 : 00 et 16 : 00**

Chaque ressource doit cibler du personnel responsable de l'accueil et du départ des proches aidants puisqu'il assurera l'application de la procédure « *Proche aidant et mesures de PCI* » dans les ressources. Ces responsables devront prendre connaissance de la procédure « *Proche aidant et mesures de PCI* », des vidéos sur l'hygiène des mains et sur le port et retrait de l'équipement de protection individuelle sur le site <http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/prevention-et-contrôle-des-infections/> et assister à la formation « ZOOM ». Pour les sites ayant des coachs PCI en place, cette formation pourra être fournie par eux.

Merci de bien vouloir transmettre cette information aux personnes concernées. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.